

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial AXTON OXYGENE ACTIF pour piscine > 20m3 (Comp. 1)
Rez.-Nr. 144

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur LEROY MERLIN, Rue Chanzy - Lezennes, F 59712 LILLE Cedex 9,
+33 (0)3 28808080. WELDOM, F-60608 Clermont Cedex
Téléphone +33(0) 3 44 77 80 00

Service des renseignements

E-mail (personne compétente):
SDS@bayrol.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE:
Centre Antipoison +32 70 245 245

! SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

| Classes de risques et catégories des risques | Consignes en cas de danger | Méthode de classification |
|--|----------------------------|---------------------------|
|--|----------------------------|---------------------------|

| | | |
|--------------------------|-------------|--|
| Acute Tox. 4 | H302 | |
| Skin Corr. 1B | H314 | |
| Eye Dam. 1 | | |
| Aquatic Chronic 3 | H412 | |

Consignes en cas de danger

| | |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07

! Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

| | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

! Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
EUH208 Contient Peroxodisulfate de dipotassium. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

! Composants dangereux

| CAS No | EC No | Désignation | [% en poids] | Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS] |
|------------|-----------|--|--------------|---|
| 7727-21-1 | 231-781-8 | peroxodisulfate de dipotassium | < 1 | Ox. Sol. 3, H272 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 / Skin Irrit. 2, H315 / Resp. Sens. 1, H334 / Skin Sens. 1, H317 |
| 70693-62-8 | 274-778-7 | bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium | < 100 | Acute tox. Cat 4, H302 / Skin corr. Cat 1 B, H314 / Chron.aquat. Cat 3, H412 |

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter le médecin.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Assurer un traitement médical.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools
poudre d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Eviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation de poussières.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer le poussière.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Aucune information disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection respiratoire
en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Protection des mains
Gants résistant aux produits chimiques
Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)
Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm
Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm
Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux
Lunettes à coques
EN 166: 2001

Autres mesures de protection
vêtement de protection léger

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| aspect granulé | Couleur blanc | Odeur inodore |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|---|-------------------|-------------|--------|---------|----------|
| valeur pH | 2,1 | 20 °C | 30 g/l | | |
| Température d'ébullition/ plage d'ébullition | non déterminé | | | | |
| Température de décomposition | > 80 °C | | | | |
| Point d'éclair | non applicable | | | | |
| Vitesse d'évaporation | non déterminé | | | | |
| Inflammation (à l'état solide) | non déterminé | | | | |

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|---|----------------------------|-------------|---|---------|----------|
| Inflammation (à l'état gazeux) | non déterminé | | | | |
| Température d'inflammation | non déterminé | | | | |
| Température d'auto-inflammation | non déterminé | | | | |
| Limite inférieure d'explosibilité | non déterminé | | | | |
| Limite supérieure d'explosibilité | non déterminé | | | | |
| Pression de vapeur | < 0,0017 Pa | 25 °C | | | |
| Densité relative | non déterminé | | | | |
| Densité en vrac | ca. 1100 kg/m ³ | | | | |
| Densité de vapeur | non déterminé | | | | |
| Solubilité dans l'eau | ca. 300 g/l | 20 °C | | | |
| Solubilité dans un autre produit | non déterminé | | | | |
| Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W) | non déterminé | | | | |
| Température de décomposition | non déterminé | | | | |
| Viscosité | non déterminé | | | | |
| Propriétés comburantes Aucune information disponible. | | | | | |
| Propriétés explosives Aucune information disponible. | | | | | |
| 9.2. Autres informations Aucune information disponible. | | | | | |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des réducteurs.

Réagit avec les lessives alcalines.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

alcalies (bases)

Acide, concentré

Agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux

anhydride sulfureux

oxygène

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque |
|--|-------------------------------------|---------|---------|----------|
| DL50 aiguë par ingestion | 500 mg/kg | rat | | |
| DL50 aiguë par contact avec la peau | 2000 mg/kg | lapin | | |
| CL50 aiguë par inhalation | 1,85 mg/l () | rat | | |
| Irritation de la peau | Corrosif | | | |
| Irritation des yeux | Risque de lésions oculaires graves. | | | |

Toxicité subaiguë - Cancérogène

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|-----------------|--------------------------------|---------|---------|------------|
| Mutagène | Aucune information disponible. | | | |

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|--------------------|--------------------------------|---------|---------|------------|
| Tératogène | Aucune information disponible. | | | |
| Cancérogène | Aucune information disponible. | | | |

Constatations empiriques

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.
le produit est irritant pour les muqueuses

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation |
|----------------|---------------------------|-------------------|---------|------------|
| Poisson | CL 50 32 - 56 mg/l (96 h) | Brachydanio rerio | | M = 1 |
| Daphnie | CE 50 5,3 g/m3 (24 h) | Daphnia magna | | M = 1 |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | Taux d'élimination | Méthode d'analyse | Méthode | Evaluation |
|--|--------------------|-------------------|---------|------------|
|--|--------------------|-------------------|---------|------------|

Dégradabilité

physico-chimique

Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Une réduction rapide ou une décomposition en bisulfate de potassium et en oxygène se produit dans les eaux usées.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| Code déchets | Nom du déchet |
|--------------|--|
| 16 05 09 | produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08 |

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | IMDG | IATA-DGR |
|--|--|---|---|
| 14.1. Numéro ONU | 3260 | 3260 | 3260 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium) | CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Pentapotassium- bis(peroxymonosulphate)- bis(sulphate)) | Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s. (Pentapotassium- bis(peroxymonosulphate)- bis(sulphate)) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 8 | 8 | 8 |
| 14.4. Groupe d'emballage | II | II | II |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non | Non | Non |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8

code de restriction en tunnel E

Code de classification C2

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations

Autres réglementations (UE)

Règlement (UE) 1272/2008 (CLP), Règlement (UE) 1907/2006 (REACH), Décision 2000/532/EG (liste de déchets)

Règlement (UE) 528/2012 (BPR)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 12.9

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

| | |
|------|---|
| H272 | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |